

Protocole sanitaire obligatoire défini dans le cadre de la pandémie du coronavirus covid-19, pour la reprise des cours dès le 15 juin, à l'attention des élèves et des parents d'élèves des Ateliers du Carrousel

Les élèves et les représentants légaux des enfants mineurs suivant les cours dispensés par les Ateliers du Carrousel - Arts Décoratifs,

sur tous les sites d'intervention des Ateliers du Carrousel (Rivoli, Monceau et Raspail, et tout autre site utilisé par les Arts Décoratifs ou lieux extérieurs)

Doivent respecter et faire respecter les conditions sanitaires obligatoires énumérées ci-dessous :

- port du masque obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus dès l'entrée dans nos locaux ou lors des séances en extérieur
- être muni de son badge d'élève des Ateliers du Carrousel
- lavage des mains avec le savon liquide dès l'arrivée dans nos locaux ou usage de solution hydro-alcoolique (notamment en extérieur)
- respect d'une distance d'au moins un mètre avec toute autre personne : élèves, enseignants, agents d'accueil, personnels de l'établissement
- engagement de ne pas se présenter ou d'envoyer son enfant mineur aux cours en cas de fièvre ou autres symptômes liés au covid-19
- être muni de son propre matériel personnel (sauf pour les élèves des cours de dessin peinture « Petits ») selon les indications fournies préalablement par les enseignants
- en fin de chaque séance, nettoyer les instruments prêtés par les Ateliers du Carrousel ainsi que la table de travail avec les produits mis à disposition
- ne pas toucher au matériel collectif de type flacons d'encre, tubes de peinture, bidons de colle, papier etc. exclusivement manipulés par les enseignants
- les parents d'élèves sont priés de ne pas entrer dans les salles, excepté pour les cours des « petits », c'est-à-dire le RPE 3309 (cours du mercredi 15h-16h30 site Rivoli), le MPE 3315 (mercredi 13h30-15h site Monceau) et RPE 3313 (13h15-14h45 site Rivoli)

En cas de non respect de ces règles, l'élève ne pourra pas accéder aux ateliers ou aux séances en extérieur.

Les Ateliers demandent aux personnes de santé fragile de se faire connaître auprès des enseignants ou du service administratif et de ne pas se présenter aux Ateliers du Carrousel.

Les Ateliers du Carrousel – MAD mettent en place toutes les mesures sanitaires préconisées par les pouvoirs publics. De ce fait ils ne sauraient être tenus pour responsables en cas de maladie liée au covid-19.

La direction des Ateliers du Carrousel